|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/91/Add.1 | |
| _unlogo | **Secrétariat** | | Distr. générale  23 avril 2024  Français  Original : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises   
dangereuses et du Système général harmonisé   
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé   
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Quarante-sixième session**

Genève, 3-5 juillet 2024

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session

Additif

Liste des documents et annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

Suite au départ de la Vice-Présidente du Sous-Comité en raison des nouvelles fonctions qu’elle est appelé à assumer au sein du Gouvernement canadien, le Sous-Comité pourrait envisager d’inscrire un nouveau point à l’ordre du jour relatif à l’élection d’un ou d’une Vice-Président(e) pour le reste de la période biennale en cours, conformément à l’article 22 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/90 et ST/SG/AC.10/C.4/90/Add.1 | Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session |

Documents de référence (secrétariat)

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/30/Rev.10 | Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH), dixième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/1/Rev.23 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingt‑troisième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/11/Rev.8 | Manuel d’épreuves et de critères, huitième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/C.4/88 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa quarante-quatrième session |
| ST/SG/AC.10/C.4/90 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa quarante-cinquième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/124 et Add.1 | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa soixante-deuxième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/126 et Add.1 | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa soixante-troisième session |

2. Travaux relatifs au Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques

a) Travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur des questions intéressant le Sous-Comité d’experts   
du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage   
des produits chimiques[[1]](#footnote-2)

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/7 (Chine) (*ST/SG/AC.10/C.3/2024/41*)et document informel INF.4  (*TDG, INF.5*) | Rapport du groupe de travail par correspondance informel sur la révision de la sous-section 51.4 du Manuel d’épreuves et de critères portant sur la vitesse de combustion |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/8 (AEISG) (*ST/SG/AC.10/C.3/2024/52*) | Corrections et modifications à apporter au Règlement type, au Système général harmonisé et au Manuel d’épreuves et de critères |

Le Sous-Comité sera informé de l’issue des débats du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (Sous-Comité TMD) en ce qui concerne toute autre question présentant un intérêt pour lui.

b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et hiérarchisation des dangers

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/1 (Allemagne) (*ST/SG/AC.10/C.3/2024/4*)et document informel INF.3  (*TDG, INF.4*) | Proposition de clarification au sujet des combinaisons d’aérosols et de produits chimiques sous pression avec d’autres classes de danger dans le Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/2 (FEA) (*ST/SG/AC.10/C.3/2024/5*) | Proposition de clarification de la classe de danger des « aérosols » dans le Système général harmonisé |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/3 (FEA) (*ST/SG/AC.10/C.3/2024/6*) | Aérosols : harmonisation de la disposition spéciale 63 avec la disposition spéciale 362 |

c) Utilisation de méthodes d’expérimentation non animales aux fins   
du classement des dangers pour la santé et l’environnement

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/10 (Royaume-Uni, Royaume des Pays-Bas) et document informel INF.5 | Révision du chapitre 3.4 tendant à y intégrer pleinement les méthodes d’expérimentation non animales pour la sensibilisation cutanée concernant les mélanges |

d) Critères de classement relatifs à la mutagénicité   
sur les cellules germinales

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L’expert de l’Union européenne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante‑cinquième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, paragraphe 17.

e) Questions relatives aux dangers potentiels et à leur présentation   
dans le Système général harmonisé

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/9  (Union européenne) | Questions relatives aux dangers potentiels et à leur présentation dans le Système général harmonisé :  mandat à confier à l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant la persistance et la mobilité |

f) Questions pratiques relatives au classement (amendements proposés   
au Système général harmonisé)

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L’expert des États-Unis d’Amérique souhaitera peut‑être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux du groupe sur les points de son programme de travail encore en suspens concernant les propositions d’amendements au SGH. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, paragraphe 21.

g) Nanomatériaux

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

h) Dangers pour le système atmosphérique

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L’expert de l’Union européenne souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante‑cinquième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, paragraphes 23 à 25.

i) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation   
des conseils de prudence

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. L’expert du Royaume-Uni souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux du groupe de travail informel sur cette question depuis la quarante-cinquième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, paragraphe 26.

j) Autres questions

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/4 (Royaume‑Uni ; Royaume  des Pays‑Bas) | Proposition de révision du terme « radioisotopique » au chapitre 3.4 |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/5 (AEISG) (ST/SG/AC.10/C.3/2024/24) | Prise en compte des mélanges de nitrocellulose au chapitre 2.17 du Système général harmonisé (Matières explosibles désensibilisées), à la section 51 du Manuel d’épreuves et de critères et dans la disposition spéciale 393 du Règlement type |
| ST/SG/AC.10/C.4/2024/6 (AEISG) (*ST/SG/AC.10/C.3/2024/25*) | Réflexion concernant les modifications apportées au chapitre 2.17 (Matières explosibles désensibilisées) du Système général harmonisé et à la section 51 du Manuel d’épreuves et de critères |

3. Application

a) Élaboration éventuelle d’une liste des produits chimiques   
classés conformément au Système général harmonisé

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Les experts du Canada et des États-Unis d’Amérique souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux sur cette question depuis la quarante-cinquième session. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, paragraphe 35.

b) Rapports relatifs au stade atteint dans l’application du Système   
général harmonisé

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Les experts, observateurs et organisations internationales souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité du stade atteint dans l’application du SGH dans leurs pays ou domaines d’activités respectifs.

c) Coopération avec d’autres entités ou organisations internationales

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

d) Autres questions

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

4. Élaboration de lignes directrices pour l’application   
du Système général harmonisé

a) Questions pratiques relatives au classement

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, paragraphe 41.

b) Questions pratiques relatives à l’étiquetage

L’expert du European Chemical Industry Council (Cefic) souhaitera peut-être informer le Sous-Comité de l’avancement des travaux du groupe de travail informel sur cette question. Pour en savoir plus, voir le document ST/SG/AC.10/C.4/90, paragraphes 42 et 43.

c) Autres questions

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

5. Renforcement des capacités

Les experts, les observateurs et les organisations internationales souhaiteront peut‑être informer le Sous-Comité des éventuels projets et activités de renforcement des capacités menés en lien avec le SGH.

6. Mise en œuvre du Programme 2030 et travaux du Conseil économique et social

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

7. Questions diverses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

8. Adoption du rapport

Conformément à l’usage, le Sous-Comité souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa quarante-sixième session et son ou ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat.

1. Les représentantes et représentants participant aux travaux du Sous-Comité SGH qui ne participent pas habituellement à ceux du Sous-Comité TMD sont invités à y participer quand celui-ci examine la question des dangers physiques en qualité de centre de liaison pour le Sous-Comité SGH (voir aussi ST/SG/AC.10/C.4/2, par. 43 b)). À sa soixante-quatrième session (24 juin-3 juillet 2024), le Sous-Comité TDM pourrait examiner des questions intéressant le Sous-Comité SGH. Tous les documents de la session seront disponibles en ligne à l’adresse suivante : [https://unece.org/info/Transport/ Dangerous-Goods/events/385416](https://unece.org/info/Transport/%20Dangerous-Goods/events/385416). Les représentantes et représentants siégeant au Sous-Comité SGH qui souhaiteraient participer à ces travaux sont invités à s’inscrire à la session du Sous-Comité TMD. [↑](#footnote-ref-2)